068-226800019-20091209-0000004391-DE

## Acte Certifié exécutoire

Envoi: 15/12/2009

Réception par le Prefet : 15/12/2009

Publication: 17/12/2009

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de

l'Assemblée

**N°** CG-2009-5-4-9 **Séance du** jeudi 10 décembre 2009



## Extrait des délibérations

du Conseil Général

## BUDGET PRIMITIF 2010 - ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES (POLITIQUE I01)

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de la Solidarité, de la Politique de la Ville, de l'Insertion et du Logement du 25 novembre 2009,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'adoption de la mise à jour du Règlement Départemental d'Aide Sociale telle que détaillée dans la fiche B 1 annexée au rapport,
- Valide l'application des dispositions relatives à la valorisation des actes relevant de la solidarité familiale figurant en annexe 1.
- Inscrit les crédits suivants :
- > 73 917 700 € pour les dépenses de fonctionnement,
- 10 042 352 € en crédits de paiement d'investissement,
- ▶ 11 027 000 € d'autorisations de programmes nouvelles au titre de l'investissement,
- ▶ 24 686 000 € au titre des recettes,

- Donne délégation à la Commission Permanente pour :
- redéfinir notre politique à l'égard des CLIC et de la convention à signer avec le Réseau Alsace Gérontologie,
- les conventions et avenants à intervenir ainsi que toute demande de financement pouvant relever du Fonds d'Action Gérontologique,
- I instruction des demandes de subventions accordées aux associations,
- les conventions à intervenir avec les accueils de jour,
- l'affectation des autorisations de programmes votées.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

1 voix contre : M. Pierre FREYBURGER

abstentions